

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

*Opérations de catégorie 2 : volume des travaux compris entre 500 et 10.000 hommes-jours
 (soit environ 300.000 € à 6 millions € de travaux)*

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- Pour la phase de conception, d'étude et d'élaboration du projet de l'ouvrage : justifier d'une expérience de 5 ans minimum en architecture, ingénierie ou maîtrise d'œuvre

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Mettre en œuvre les mesures de coordination SPS au cours de la phase conception

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 1	Connaître le cadre législatif et réglementaire des opérations de bâtiment et génie civil - Mission SPS - Articulation droit communautaire / droit français - Hiérarchie des textes / Statut des normes / Position de la jurisprudence - Principaux textes législatifs et réglementaires encadrant la construction et la prévention des risques - Code du travail : règles de coordination SPS, règles de prévention technique - Sources documentaires et de prescription pour le coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 2	Positionner le jeu des acteurs de la construction - Pôle « maîtrise d'ouvrage » (public/privé, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée - MOD, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage - AMO) : le donneur d'ordre - Pôle « maîtrise d'œuvre » : le concepteur du projet et le manager du chantier - Pôle « sécurité » : contrôleur technique / coordonnateur SPS - Pôle « entreprises » : majors vs PME/TPE, cotraitance, sous-traitance - Interaction entre ces différents intervenants de l'acte de construire Définir la chronologie d'une opération - Déroulement d'une opération de construction dans le contexte réglementé de la Maîtrise d'Ouvrage Publique - Préparation du projet et phase conception - Exécution des travaux et phase réalisation - Exploitation de l'ouvrage et périodes de garantie

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 3	Faire le point sur les obligations et mission SPS - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail - Obligations pénalisées du maître de l'ouvrage - Catégories SPS des opérations (1, 2, 3 avec ou sans risques particuliers) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 4	Faire le point sur les obligations et mission SPS (suite) - Articles L4531, L4532, R4532 et R4533 du code du travail (suite) - Cadre d'intervention et mission réglementaire du coordonnateur (suite) - Autorité et moyens du coordonnateur, actions au titre des codes du travail, civil, pénal - Coordination SPS vs concertation SPS
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 5	Évaluer les risques sous l'angle « préventeur » - Approche statistique de l'accidentologie et des maladies professionnelles dans le BTP - Les différentes méthodes d'analyse de risques - Risques particuliers (arrêté du 25/02/03) - Échelles de risques - 10 familles de risques OPPBTP dans 5 secteurs d'activité - Méthode des 5 M
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 6	Évaluer les risques sous l'angle « coordonnateur » - Coordination SPS dans le BTP (Articles L4532-2 et L4532-4 du code du travail) – Rôle du coordonnateur SPS - Les principales familles de risques liées aux situations de coactivité : simultanée, successive et environnementale - Objectifs du Dossier d'Intervention Ulérieure sur l'Ouvrage (DIUO) - Risques spécifiques liés aux interventions ultérieures sur l'ouvrage
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 7	Appréhender quelques risques spécifiques et les ressources disponibles pour le coordonnateur - Risques et réglementation associée aux travaux temporaires en hauteur (Articles R4323-58 à 90 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux engins mobiles (Articles R4323-50 à 57 du Code du Travail) et aux engins de levage de charges ou de personnes (Articles R4323-29 à 49 et R4323-55 à 57 du Code du Travail) - Risques et réglementation associée aux travaux à proximité de réseaux aériens ou souterrains - Rôle des organismes institutionnels en matière de sécurité, gestion des relations avec l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTP - Ressources documentaires et sites internet

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 8	Élaborer le plan Général de Coordination (PGC) - Méthodologie d'élaboration du PGC et contenu réglementaire - Mesures d'organisation arrêtées par le maître d'œuvre - Mesures concrètes de coordination du coordonnateur découlant des sujétions organisationnelles - Démarches SCALP (Sécurisation des Circulations, des Accès et Livraison à Pied d'œuvre), METAH (Mutualisation des Équipements de Travail et d'Accès en Hauteur), MESA (Mise en Service Anticipée des Ascenseurs), DHOL (Document Harmonisé d'Organisation des Livraisons) - Plan d'Installation de Chantier (PIC) - Mode d'expression des préconisations SPS : distinguo entre obligations de résultat et de moyens, limitations liées à la vérification du respect sur le chantier - Affectation des sujétions CSPS (prorata proscrit) / Chapitres « VRD - installations sanitaires » / « secours »
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 9	Maîtriser les risques chimiques, biologiques, CMR - Amiante, plomb, radon, etc. S'approprier le dossier d'Intervention Ulérieure (DIU) - Méthodologie d'élaboration du DIUO en phase conception - Liste des IU normalement prévisibles - Rappel des risques spécifiques aux IU (site occupé, réseaux en exploitation, incendie...) - Notion de mesures de prévention intégrées à l'ouvrage par le maître d'œuvre - Prévention complémentaire à mettre en œuvre lors des IU - Mise à jour du DIUO en fin de travaux
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 10	Maîtriser la communication d'un coordonnateur SPS - Communication verbale et non verbale - Techniques d'argumentation : convaincre sans manipuler - Communication écrite - Compétences professionnelles et valeurs
Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 11	Visite de chantier - Se préparer aux actions quotidiennes du coordonnateur - Liste et organisation des actions du coordonnateur : visites, rendez-vous et réunions - Agenda de la coordination SPS Connaître les enjeux et mécanismes des responsabilités pénales et civiles - Responsabilités dans l'acte de bâtir : responsabilité civile (décennale ?) et pénale - Responsabilités en cas d'accident sur un chantier de BTP - Étude de jurisprudences : démarche de prévention attendues du maître de l'ouvrage, du maître d'œuvre, du CSPS et des entreprises de travaux - « Diligences normales » d'un CSPS - Préparation aux mises en cause pénale, bases des argumentaires de défense

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

Tronc commun à la phase conception et réalisation	Jour 12	Savoir contractualiser sa mission SPS : modalités pratiques de coopération, honoraires, assurances - Contractualisation de la mission de coordonnateur : contexte public/contexte privé – spécificité des marchés à bons de commande - Outil nécessaire au bon déroulement de la mission : les MPC (Missions de prévention et de communication) - Contrat SPS : clauses génériques ; modalités de paiement, mesures coercitives, conditions de réalisation - Clauses spécifiques : caractère intuitu personae de la mission, « autorité et moyens », temps à consacrer - Argumentaire commercial - Intégration du BIM et du LEAN - Calcul des honoraires : temps, coût horaire, prestations matérielles - Clauses sensibles des contrats d'assurance : activités garanties, montant des dommages assurés, franchises, exclusions
Uniquement en phase conception	Jour 13	Savoir analyser des risques en phase conception : Etude de cas - Détection des risques sur des dossiers d'opération au stade « avant-projet » - Analyse des pièces graphiques-écrites et du calendrier - Rédaction d'un rapport mettant en évidence les risques majeurs du projet
Uniquement en phase conception	Jour 14	Gérer les relations avec le Maître de l'Ouvrage - Maître d'œuvre - Positionnement du coordonnateur sous la responsabilité du maître de l'ouvrage - Partenariat à développer avec le maître d'œuvre, techniques de sensibilisation aux problématiques de prévention des risques - Attentes spécifiques du coordonnateur vis-à-vis du maître d'ouvrage et du maître d'œuvre en matière de PGC et de DIU - Traçabilité de la phase conception dans le registre-journal
Uniquement en phase conception	Jour 15	Savoir analyser des documents pour la rédaction d'un PGC/DIU en phase conception : Étude de cas - Sur la base de l'analyse de risques établie en journée 8 - Définition des « mesures-phares » pour la gestion des coactivités - Principales sujétions à envisager pour les interventions ultérieures
Uniquement en phase conception	Jour 16	Étude de cas : PGC / DIU en conception (suite) Identifier le lien PGC-DIU et marchés de travaux / Analyse d'offres - Positionnement contractuel (ou non) du PGC dans les marchés de travaux - Intégration des sujétions du DIU dans les pièces établies par le maître d'œuvre - Identification du coût des prescriptions CSPS - Contribution du coordonnateur à l'analyse des candidatures et des offres des entreprises - Éventuel critère « sécurité » pour la sélection des entreprises - Évaluation CSPS des variantes proposées

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

CSPS07 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : PHASE CONCEPTION

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- A l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS en phase conception sur des opérations de catégorie 2.
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
 - 99 % de réussite
 - 96 % de stagiaires satisfaits
 - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTP.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique, nous nous tenons à votre disposition afin de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place pour tenir compte des spécificités de votre handicap.
 Courriel : formation@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

1^{er} semestre 2026 à Bordeaux

CSPS niveau 2 : phase conception (16 jours) – 112 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 04, 05, 06, 07 mai 2026 Les 18, 19, 20, 21 mai 2026 Les 02, 03, 04, 05 juin 2026 Les 22, 23, 24, 25 juin 2026 Les 7 et 8 juillet 2026 : Evaluation professionnelle	4 600 € HT Numéro RS : 5774 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr